



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-  
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 282 portant dissolution du foyer du  
110<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Donaueschingen  
(République fédérale d'Allemagne).**

*Du 05 mai 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 9 2 2 A

---

*Mot(s) clef(s) :* CERCLE — FOYER — DISSOLU-  
TION

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM n° 707

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 12.

---

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981<sup>(8)</sup>, modifié, por-  
tant organisation et fonctionnement des cercles et  
foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991<sup>(9)</sup>, modifié,  
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20  
octobre 2000<sup>(10)</sup>, modifiée, relative à l'organisation  
et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

**ARRÊTÉ :**

Art. 1. Le foyer du 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie de  
Donaueschingen (Allemagne) est dissous à compter du  
31 mai 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet orga-  
nisme sont transférés au cercle mixte du 110<sup>e</sup> régiment  
d'infanterie de Donaueschingen.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, com-  
mandant de la région terre Nord-Est, des forces françai-  
ses et de l'élément civil stationnés en Allemagne est  
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-  
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT

---

(8) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 707.

(9) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(10) BOC 2001, p. 277 - BOEM 707.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-  
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 286 portant dissolution du foyer du  
517 régiment du train de Châteauroux (Indre).**

*Du 10 mai 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 0 9 2 3 A

---

*Mot(s) clef(s) :* CERCLE — FOYER — DISSOLU-  
TION

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM n° 707

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 13.

---

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981<sup>(11)</sup>, modifié,  
portant organisation et fonctionnement des cercles et  
foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991<sup>(12)</sup>, modifié,  
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20  
octobre 2000<sup>(13)</sup>, modifiée, relative à l'organisation  
et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

**ARRÊTÉ :**

Art. 1. Le foyer du 517<sup>e</sup> régiment du train de Châ-  
teauroux (Indre) est dissous à compter du 6 avril 2006  
(régularisation).

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet orga-  
nisme sont transférés au cercle mixte du 517<sup>e</sup> régiment  
du train de Châteauroux.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-  
Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*le commissaire général, directeur central du commis-  
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT

---

(11) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 707.

(12) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(13) BOC 2001, p. 277 - BOEM 707.